



UNION ROMANDE
DES TAMBOURS
ET FIFRES

www.urtf.ch

Commissions musicales URTF

Direction des concours

Chef de la commission technique : Grégoire Trincherini

Cheffe des instruments à vent : Céline Renaud



Programme de concours

Version définitive 1.1, 1^{er} décembre 2018

Sierre, octobre 2018

Chers tambours, fifres et clairons*,

Les commissions musicales de l'URTF se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 21^{ème} Fête Romande des Tambours et Fifres qui se déroulera du 21 au 23 juin 2019 à Sierre. Le comité d'organisation des Tambours et Fifres Sierrois ainsi que les commissions musicales de l'URTF vous invitent cordialement à participer à cette manifestation.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par les prescriptions du règlement de Fête de l'URTF ainsi que du présent programme de concours. Prenez la peine d'en étudier les conditions générales et spéciales dans tous les détails; vous vous éviterez ainsi non seulement des complications inutiles mais aussi des surprises désagréables lors des concours.

Nouveautés :

- Les catégories SoloDuo sont mises au programme et se déroulent le vendredi.
- Les pièces annoncées dans les catégories tambours individuels sont définitives. Les concurrents doivent impérativement jouer ce qu'ils ont annoncé. Des mutations sont possibles jusqu'à 7 semaines avant la fête
- Une finale F (Piccolos) sera organisée
- La liste des résultats sera publiée en deux versions, une version avec les classements uniques et une version avec les classements séparés URTF / invités. Le rapport du jury ne sera publié qu'en version avec les classements uniques

La CT/UR ainsi que le CO espèrent que les sections auront à cœur de participer à la réussite de ce 21^e concours romand, en inscrivant un maximum de concurrents individuels, sections ou groupes dans les différentes catégories prévues.

D'ores et déjà nous vous adressons nos meilleurs vœux dans votre préparation ainsi que lors de votre participation.

UNION ROMANDE DES
TAMBOURS ET FIFRES
Pour la CT/URTF - Le président

Grégoire Trincherini

Dans le cas de divergence entre les versions françaises et allemandes, la version française fait foi.

*Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions de ce programme de concours sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions de concours particulières

Les conditions générales et fondamentales de concours réglant la participation, les catégories de concours, les termes de notation et de taxation etc. sont fixés dans le règlement de fête et de concours de l'URTF (documents disponibles sur www.urtf.ch). Les conditions spéciales qui suivent comprennent en partie une répétition des points essentiels de ce règlement et constituent en outre les conditions particulières selon art. 8, lettre a) du règlement de fête et de concours.

1. Les compositions seront jouées selon la manière et la forme d'usage, entièrement et dans le respect du nombre de mesure minimal indiqué dans les remarques particulières des différentes catégories. Une composition ou marche ne peut être jouée par un concurrent qu'une seule fois par catégorie.
2. Ne seront autorisées que les compositions figurant dans les listes de classification ou des compositions de l'ASTF (édition janvier 2018; sous le site de l'ASTF). La liste de classification fixe quelles compositions seront considérées comme marches. Les sociétés participant aux concours mixtes enverront les partitions tambours des compositions annoncées au chef CT/URTF jusqu'au **12 avril 2019** au plus tard (version "Zündstoff" ou Berger).
3. Toutes les exécutions et directions seront effectuées sans partitions
4. Les principes doivent être exécutés selon la méthode "Roulement"
5. La participation minimale est de 6 musiciens dans les catégories S1, S2, SF et SC et de 5 tambours dans la catégorie S3 et SJ (directeur non-compris).
Dans les concours de groupes GN et GFA, plusieurs groupes par société pourront être formés. Dans la catégorie GN le nombre de fifres par groupe ne sera pas inférieur à 4 et n'excédera pas 6, dans la catégorie GFA il ne sera pas inférieur à 3 et n'excédera pas 5.
6. Dans les concours de sections, il est interdit d'engager des personnes non-membres. Les membres de plusieurs sociétés ne pourront concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. Cette mesure ne touche pas les directeurs pour autant que leur double engagement soit compatible avec l'horaire des concours (prière de l'annoncer avec l'inscription).
7. Le concours de marche dans les catégories TF, TFA et TC sera dirigé avec la canne de tambour-major. Les compositions au choix 1 et 2 dans les concours mixtes et de sections d'instruments à vent (SF et SC) pourront, mais ne devront pas être dirigées.
8. Chaque société participant aux concours dans plusieurs catégories ne recevra que la plus haute distinction gagnée.
9. Dans les concours de sections, le choix et l'ordre de passage des compositions annoncées avec l'inscription définitive ne pourront plus être changés.
10. **Dans les concours individuels tambours, le choix et l'ordre de passage des compositions annoncées avec l'inscription définitive ne pourront plus être changés.**

11. Dans les catégories d'instruments à vent, il est autorisé de jouer toute composition annoncée dans la catégorie correspondante. La liste sera éditée avec le plan horaire.
12. **Des mutations concernant les compositions annoncées sont possibles jusqu'à 7 semaines avant la fête.**
13. L'exécution d'une composition ne correspondant pas à ces dispositions réglementaires sera pénalisée (sous réserve d'une autre décision de la direction des concours) d'un point de déduction par place de jury.
14. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).
15. En cas d'annulation du concours de marche des sections mixtes pour des raisons météorologiques, le morceau sera exécuté sur place.
16. Les différents concours individuels n'auront lieu que si au moins 10 participants y sont inscrits.
17. La Proclamation des résultats est faite selon les classements uniques. Dans les catégories individuelles, les couronnes seront réparties selon les classements URTF / Invités séparés.
18. Toutes explications ou questions relevant de la partie technique sont à adresser au chef de la CT/URTF mail à concours@urtf.ch

Table des matières

1. CONCOURS MIXTES	6
1.1. TAMBOURS ET FIFRES (PICCOLO BALOIS) CATEGORIE TF	6
1.2. TAMBOURS ET FIFRES ANCIENS, CATEGORIE TFA	7
1.3. TAMBOURS ET CLAIRONS, CATEGORIE TC.....	8
1.4. TAMBOURS / PERCUSSION TPER	9
2. CONCOURS DE SECTIONS	10
2.1. SECTIONS TAMBOURS, CATEGORIE S1	10
2.2. SECTIONS TAMBOURS, CATEGORIE S2.....	10
2.3. SECTIONS TAMBOURS, CATEGORIE S3.....	11
2.4. SECTIONS TAMBOURS JUNIORS, CATEGORIE SJ.....	12
2.5. SECTIONS FIFRES (PICCOLO BALOIS), CATEGORIE SF.....	13
2.6. SECTIONS CLAIRONS, CATEGORIE SC	13
3. CONCOURS DE GROUPES.....	14
3.1. FIFRES ANCIENS, CATEGORIE GFA	14
3.2. FIFRES "NATWÄRISCH", CATEGORIE GN	14
3.3. GROUPES VETERANS TAMBOURS, CATEGORIE GVT	15
3.4. GROUPES SOLODUO TAMBOUR ET FIFRE (PICCOLO BALOIS) SDTP.....	16
3.5. GROUPES SOLODUO TAMBOUR ET NATWÄRISCH SDTN.....	17
3.6. GROUPES SOLODUO TAMBOUR ET FIFRES ANCIENS SDTA.....	18
4. CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS	19
4.1. TAMBOURS, CATEGORIE T1.....	19
4.2. TAMBOURS JUNIORS, CATEGORIE T1J	20
4.3. TAMBOURS, CATEGORIE T2.....	21
4.4. TAMBOURS JUNIORS, CATEGORIE T2J	21
4.5. TAMBOURS, CATEGORIE T3.....	22
4.6. TAMBOURS JUNIORS, CATEGORIE T3J	22
4.7. TAMBOURS MINIMES, CATEGORIE TM.....	23
4.8. TAMBOURS VETERANS, CATEGORIE TV1 ET TV2	24
5. CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (PICCOLO BALOIS)	25
5.1. FIFRES, CATEGORIE F	25
5.2. FIFRES JUNIORS, CATEGORIE FJ.....	26
5.3. FIFRES MINIMES, CATEGORIE FM.....	26
5.4. FIFRES VETERANS, CATEGORIE FV1 ET FV2	27
6. CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS	28
6.1. FIFRES ANCIENS, CATEGORIE FA.....	28
6.2. FIFRES ANCIENS JUNIORS, CATEGORIE FAJ	28
6.3. FIFRES ANCIENS MINIMES, CATEGORIE FAM.....	29
6.4. FIFRES ANCIENS VETERANS, CATEGORIE FAV1 ET FAV2.....	29
7. CONCOURS INDIVIDUELS CLAIRONS	30
7.1. CLAIRONS, CATEGORIE C.....	30
7.2. CLAIRONS JUNIORS, CATEGORIE CJ.....	30
7.3. CLAIRONS VETERANS, CATEGORIE CV	31

1. Concours mixtes

1.1. Tambours et Fifres (piccolo bâlois) catégorie TF

1.1.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

1.1.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

1.1.3. **Concours de marche**
Une composition au libre choix

Taxation:

Taxation des fifres:

Pince / Accord	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Equilibre sonore, intonation et dynamique	20 points	40 points

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Ensemble:

Musicalité, dynamique et interprétation	20 points	
Synchronisme et jeu d'ensemble	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 360 points

Remarques particulières

La "Retraite pour Fifres" n'est pas autorisée.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

1.2. Tambours et Fifres anciens, catégorie TFA

1.2.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

1.2.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

1.2.3. **Concours de marche**
Une composition au libre choix

Taxation:

Taxation des fifres:

Pince / Accord	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Ensemble:

Musicalité, dynamique et interprétation	20 points	
Synchronisme et jeu d'ensemble	20 points	40 points

Maximum de points atteignables		360 points
--------------------------------	--	------------

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 2 sections y participent.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

1.3. Tambours et Clairons, catégorie TC

1.3.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

1.3.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

1.3.3. **Concours de marche**
Une composition au libre choix

Taxation:

Taxation des clairons:

Ensemble	10 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Sonorité	10 points	40 points

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Ensemble :

Equilibre et musicalité	20 points	
Synchronisation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 360 points

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 2 sections y participent.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

1.4. Tambours / Percussion Tper

1.4.1. Composition au choix

Taxation:

Tambours <i>Exécution technique, Tambour</i>	10 Points
Percussions <i>Exécution technique et maniement correct</i>	10 Points
Rythme et Jeu d'ensemble <i>Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer</i>	10 Points
Dynamique et équilibre <i>Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments</i>	10 Points
Accord, sonorité et choix des instruments	10 Points
Présentation musicale, effet visuel et impression générale <i>Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale</i>	10 Points
Maximum de points atteignables	60 Points

Remarques particulières:

Conditions de participation:

Toutes sections sénior ou junior peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans une autre catégorie.

Compositions autorisées:

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF 2018 sous la rubrique « T / RI » peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 5 voix d'instruments différentes.

Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo.

Une partition de direction doit être disponible (conducteur).

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. Elles seront examinées et testées par la CT/URTF, puis classées si elles répondent aux critères demandés.

Quatre partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

2. Concours de sections

2.1. Sections tambours, catégorie S1

2.1.1. Marche au choix
Minimum 8 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 ou 2

2.1.2. Marche ou composition au choix 1
Une marche (**M**) ou composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Les marches doivent avoir un minimum de 8 parties.

2.1.3. Composition au choix 2
Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Les marches ne sont pas admises.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.2. Sections tambours, catégorie S2

2.2.1. Marche ou composition au choix 1
Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 2 ou 3.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

2.2.2. Marche ou composition au choix 2
Une marche bâloise (**BM**) ou composition au libre choix des classes 2 ou 3.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 82.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.3. Sections tambours, catégorie S3

2.3.1. Marche ou composition au choix 1

Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 3, 4 ou 5.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures

2.3.2. Marche ou composition au choix 2

Une marche (**M, BM**) ou composition au libre choix des classes 3, 4 ou 5.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 82.50 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.4. Sections tambours juniors, catégorie SJ

2.4.1. Marche au choix

Une marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
La marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures

2.4.2. Composition ou marche au choix

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
La composition ou la marche doit contenir au minimum 6 parties ou 96 mesures

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Bonification de difficulté

max. 2.00 points

Maximum de points atteignables

84.50 points

Bonification de difficulté par composition ou marche :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: année de naissance 2000 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.5. Sections Fifres (piccolo bâlois), catégorie SF

2.5.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

2.5.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Accord et pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

2.6. Sections Clairons, catégorie SC

2.6.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

2.6.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Ensemble	10 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Sonorité	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3. Concours de groupes

3.1. Fifres anciens, catégorie GFA

3.1.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

3.1.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:			
Accord et pince	10 points		
Rythme	10 points		
Interprétation	20 points		40 points
Maximum de points atteignables			80 points

Remarques particulières

Ce concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3.2. Fifres "Natwärisch", catégorie GN

3.2.1. **Marche au choix**
Une marche au libre choix

3.2.2. **Composition au choix**
Une composition au libre choix

Taxation:			
Ensemble / Accord	10 points		
Pince	10 points		
Rythme	10 points		
Interprétation	10 points		40 points
Bonification de difficulté			max. 2.00 points
Maximum de points atteignables			82 points

Remarques particulières

Ce concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes y sont inscrits.

Les prestations doivent comprendre au moins 48 mesures, respectivement 3 lignes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

3.3. Groupes Vétérans Tambours, catégorie GVT

3.3.1. Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 6

3.3.2. Marche bâloise ou composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 à 6 ou une marche bâloise (**BM**)
Les marches doivent avoir un minimum de 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Bonification de difficulté		max. 2.00 points

Maximum de points atteignables 82 points

Conditions de participation:

Années 1977 et plus âgés.

Collègues suprarégionaux et sans tenir compte de l'appartenance à une société (p.ex. les groupes des ER).

Compositions autorisées:

Seules les marches bâloises, marches et compositions classées en 2009 ou précédemment seront admises.

Bonification de difficulté par composition :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Taille des groupes:

Le nombre minimum est fixé à 3 membres dans un groupe. Il n'y a ni un nombre maximal de participants ni un bonus participation.

Le groupe peut être dirigé, mais cela n'est pas obligatoire.

Le groupe s'inscrit sous un nom de société et choisira un nom de groupe original, qui figurera sur le plan horaire et les listes de résultats avec la société choisie.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.4. Groupes SoloDuo Tambour et Fifre (Piccolo bâlois) SDTP

3.4.1. Composition au choix

Une composition au libre choix. La Retraite Fifre n'est pas autorisée.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre.

Pour la catégorie SDTP, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition annoncée doivent parvenir à la direction des concours jusqu'au vendredi 31 mars 2019 au plus tard, au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTP il n'y a pas de limite d'âge.

3.5. Groupes SoloDuo Tambour et Natwärisch SDTN

- 3.5.1. Composition au choix**
Une composition au libre choix.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un à deux Natwärisch. Si la pièce est jouée par deux Natwärisch, il est obligatoire de jouer à 2 voix.

Pour la catégorie SDTN, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Seules les marches ou compositions de la liste des compositions SoloDuo Natwärisch ASTF (janvier 2019) peuvent être jouées.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTN il n'y a pas de limite d'âge.

3.6. Groupes SoloDuo Tambour et Fifres Anciens SDTA

- 3.6.1. Composition au choix**
Une composition au libre choix.

Taxation:

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 points	
Musicalité / dynamique	20 points	
Tambour	10 points	60 points

Maximum de points atteignables 120 points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un à deux fifres anciens.

Pour la catégorie SDTA il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition annoncée doivent parvenir à la direction des concours jusqu'au vendredi 31 mars 2019 au plus tard, au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTA il n'y a pas de limite d'âge.

4. Concours individuels tambours

4.1. Tambours, catégorie T1

4.1.1. Marche au choix

Minimum 8 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 ou 2

4.1.2. Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches ne sont pas admises

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Remarques particulières

FINALE T1 :

Les concurrents seront répartis en groupes préliminaires de taille égale.

La finale réunira les 6 meilleurs de chaque groupe (5 si trois groupes) le vendredi soir.

Les finalistes jouent les 2 mêmes pièces et dans le même ordre que lors du tour préliminaire

Vainqueur de la Fête <Champion Romand> :

Selon le règlement de Fête URTF (art. 20), le vainqueur de la Fête doit être un membre de l'URTF.

Au minimum, 1 représentant de l'URTF participera à la finale.

Si aucun concurrent de l'URTF n'est en finale à l'issue des tours préliminaires, le premier représentant URTF de chaque groupe sera intégré à la finale.

Vainqueur de la Finale <all-round> :

Le vainqueur de la Finale est le concurrent ayant atteint le plus grand nombre de points lors de la finale

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité sont tranchés par le nombre de points total obtenus à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fait foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury): Exécution technique, Rythme, Dynamique.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.2. Tambours juniors, catégorie T1J

4.2.1. Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 3

4.2.2. Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 1 à 3
Les marches ne sont pas admises

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2000 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.3. Tambours, catégorie T2

4.3.1. Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 2 ou 3

4.3.2. Composition au choix

Une composition au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches ne sont pas admises

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 1999 à 1978

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.4. Tambours juniors, catégorie T2J

4.4.1. Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 3 à 5

4.4.2. Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3 à 5

Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2003 à 2000

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.5. Tambours, catégorie T3

4.5.1. Marche au choix

Minimum 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 4,5 ou 6

4.5.2. Composition ou marche au choix

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3,4 ou 5
Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 1999 à 1978

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.6. Tambours juniors, catégorie T3J

4.6.1. Marche au choix

Au minimum 6 parties d'une marche (**M**) des classes 4 à 6

4.6.2. Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 3 à 5
Les marches comprendront au moins 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2003 à 2000

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.7. Tambours minimes, catégorie TM

4.7.1. Eléments de base

Roulement		
Exécution technique	10 points	
Un principe au choix :		
Triolet, Ra de 5 ou Coup de diane double		
Exécution technique	10 points	20 points

4.7.2. Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6.
Les marches doivent contenir au minimum 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de difficulté max. 1.00 point

Maximum de points atteignables 61 points

Bonification de difficulté par composition :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: année de naissance 2004 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

4.8. Tambours vétérans, catégorie TV1 et TV2

4.8.1. Marche au choix

Au moins 6 parties d'une marche (**M, BM**) des classes 1 à 6

4.8.2. Composition au choix ou marche

Une composition ou marche (**M, BM**) au libre choix des classes 1 à 6
Les marches doivent contenir au minimum 6 parties

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonification de difficulté max. 2.00 points

Maximum de points atteignables 82 points

Bonification de difficulté par exécution :

Classe 1 : 1.00 points	Classe 4 : 0.40 points
Classe 2 : 0.80 points	Classe 5 : 0.20 points
Classe 3 : 0.60 points	Classe 6 : 0.00 points

Condition de participation: catégorie TV1 : année de naissance 1977 à 1970
catégorie TV2 : année de naissance 1969 et plus âgé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories TV1 et TV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents ont participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5. Concours individuels fifres (piccolo bâlois)

5.1. Fifres, catégorie F

5.1.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

5.1.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

FINALE F :

Les finalistes jouent les mêmes pièces et dans le même ordre que lors du tour préliminaire

Les concurrents de la catégorie seront répartis en un ou deux groupes préliminaires de taille égale.

Les 3 meilleurs fifres classés ou min. 10% de la participation prennent part à une finale le vendredi soir.

Vainqueur de la Fête <Champion Romand> :

Selon le règlement de Fête URTF (art. 20), le vainqueur de la Fête doit être un membre de l'URTF.

Au minimum trois concurrents de l'URTF seront intégrés à la finale selon leur meilleur classement.

Dans le cas de deux groupes préliminaires, un ou deux concurrents URTF par groupe seront intégrés à la finale jusqu'à ce que le nombre minimum de trois soit atteint.

Vainqueur de la Finale <all-round> :

Le vainqueur de la Finale est le concurrent ayant atteint le plus grand nombre de points lors de la finale

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité sont tranchés par le nombre de points total obtenus à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fait foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury): Interprétation, Rythme, Pince.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.2. Fifres juniors, catégorie FJ

5.2.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

5.2.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2000 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.3. Fifres minimes, catégorie FM

5.3.1. **Composition au choix**
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 40 points

Condition de participation: année de naissance 2004 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

5.4. Fifres vétérans, catégorie FV1 et FV2

5.4.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

5.4.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:		
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Condition de participation: catégorie FV1: année de naissance 1977 à 1970
catégorie FV2: année de naissance 1969 et plus agé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories FV1 et FV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents auront participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6. Concours individuels fifres anciens

6.1. Fifres anciens, catégorie FA

6.1.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

6.1.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6.2. Fifres anciens juniors, catégorie FAJ

6.2.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

6.2.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	20 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2000 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6.3. Fifres anciens minimes, catégorie FAM

6.3.1. Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation:			
Pince	10 points		
Rythme	10 points		
Interprétation	20 points		40 points
Maximum de points atteignables			40 points

Condition de participation: année de naissance 2004 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

6.4. Fifres anciens vétérans, catégorie FAV1 et FAV2

6.4.1. Composition au choix 1
Une composition au libre choix

6.4.2. Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation:			
Pince	10 points		
Rythme	10 points		
Interprétation	20 points		40 points
Maximum de points atteignables			80 points

Condition de participation: catégorie FAV1: année de naissance 1977 à 1970
catégorie FAV2: année de naissance 1969 et plus âgé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories FAV1 et FAV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents auront participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

7. Concours individuels clairons

7.1. Clairons, catégorie C

7.1.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

7.1.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Impression générale	10 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Sonorité	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

7.2. Clairons juniors, catégorie CJ

7.2.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

7.2.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Impression générale	10 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Sonorité	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Condition de participation: année de naissance 2000 et plus jeunes

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.

7.3. Clairons vétérans, catégorie CV

7.3.1. **Composition au choix 1**
Une composition au libre choix

7.3.2. **Composition au choix 2**
Une composition au libre choix

Taxation:

Impression générale	10 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Sonorité	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Droit de participation: année de naissance 1977 et plus âgé

Remarques particulières

Une liste séparée des résultats pour les catégories CV1 et CV2 ne sera établie que si au moins 10 concurrents auront participé au concours dans chacune d'elles.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières.